



10 IDÉES REÇUES SUR LES SEMENCES PAYSANNES



1) LES SEMENCES PAYSANNES SONT INTERDITES

Non ! Tout.e paysan.ne ou jardinier.ère peut cultiver les semences de son choix (sauf OGM ou danger sanitaire) et en vendre le produit de la récolte. De plus, nous avons tou.te.s le droit d'utiliser, d'échanger, de vendre des semences paysannes pour l'autoconsommation, la sélection ou la conservation. En outre, depuis août 2016, les paysan.ne.s peuvent les échanger dans le cadre de l'entraide agricole, et depuis juin 2020, la loi reconnaît explicitement la possibilité de vendre ces semences à des jardinier.ère.s amateur.trice.s ou des collectivités territoriales. Ces droits sont cependant menacés par les évolutions réglementaires et les droits de propriété industrielle, notamment les brevets sur les gènes et traits natifs : nous devons nous mobiliser pour utiliser, défendre et élargir ces droits !

2) LES SÉLECTIONNEURS DU XXÈME SIÈCLE ONT AMÉLIORÉ LES PLANTES

Tout dépend de ce que l'on entend par amélioration ! Les sélectionneurs du XX^e siècle ont puisé dans l'immense réservoir des plantes issues de plusieurs millénaires de sélections paysannes pour les adapter aux engrais chimiques, à la mécanisation, aux pesticides et souvent à l'irrigation intensive, tous issus du pétrole... Ils ont ainsi sélectionné des variétés dites à « haut potentiel de rendement », mais sans bécquilles chimiques, pas de hauts rendements !

Seules les variétés paysannes, en raison de leur grande diversité et variabilité génétique, peuvent s'adapter finement sans recours aux intrants chimiques à la diversité des terroirs, des pratiques paysannes, des besoins humains et à la variabilité des climats.

3) LE NOMBRE DE VARIÉTÉS INDUSTRIELLES COMMERCIALISÉES EST UN INDICATEUR DE DIVERSITÉ

Cet indicateur ne concerne qu'une part infime de la diversité présente dans les champs et les jardins : celle qui est cataloguée pour avoir le droit d'accéder au marché des semences. La sélection industrielle et les normes d'enregistrement au Catalogue officiel ont conduit à une uniformisation de ces variétés commerciales : elle sont toutes génétiquement très proches les unes des autres et ne comportent qu'une très faible diversité intra-variétale (clones ou quasi-clones). A l'inverse, une seule variété paysanne « population » contient à elle seule plus de diversité et de potentialité de variabilité génétique qu'une centaine de variétés modernes du Catalogue !

De plus, les 80 000 variétés et clones de 150 espèces sélectionnées par l'industrie depuis 1960 (dont près de 2/3 de plantes ornementales) restent bien moins nombreuses que les 2,1 millions de variétés paysannes de 7000 espèces recensées à la fin du siècle dernier (dont seulement quelques-unes ornementales) [1].



[1] Source : <http://www.etcgroup.org/fr/content/qui-nous-nourrira>

4) SANS VARIÉTÉS DITES "À HAUTS RENDEMENTS" ON NE PEUT PAS NOURRIR LA PLANÈTE

Aucune des monocultures de l'agriculture industrielle ne peut produire sur une même surface autant de nourriture que les cultures associées et jardinées en agroécologie par de nombreux.se.s paysan.ne.s. De plus en plus de terres agricoles sont mobilisées pour l'alimentation des élevages hors-sol et la production d'agro-carburants. Au lieu de chercher à tout prix à augmenter les rendements sur les surfaces restantes, au prix d'une destruction des écosystèmes, il serait plus intéressant de réorienter ces surfaces vers une agriculture paysanne vivrière et respectueuse de l'environnement. Pour exemple, 6 millions d'hectares de maïs et d'autres céréales consacrés en France à la nourriture d'animaux d'élevage hors sol (qui mobilise en outre 6 millions d'hectares de soja OGM en Amérique du Sud) seraient suffisants, s'ils étaient reconvertis en jardins, pour nourrir toute la population française ! Mais bien sûr, il faudrait pour cela de nombreux.se.s paysan.ne.s et jardinier.ère.s.



5) ... ET DEMAIN, LES OGM NOURRIRONT LE MONDE

Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, les OGM n'ont pas vocation à nourrir le monde mais sont destinés aux marchés solvables des pays riches : ils ne sont utilisés que pour l'alimentation animale et la production de carburant ou de textile (coton).

Aujourd'hui, 80% des paysan.ne.s dans le monde utilisent des semences paysannes et produisent plus de 70% de la nourriture disponible sans les bécquilles chimiques de l'agriculture industrielle [1].

Via la dissémination des pollens, les OGM contaminent toute autre variété dans les territoires où ils sont cultivés. Basés fondamentalement sur les biotechnologies et les brevets qui coûtent très cher, ils accélèrent la concentration du secteur semencier entre les mains de quelques firmes multinationales (3 firmes détiennent plus de 50 % du marché mondial des semences[2]). Ces firmes ont acquis ainsi un pouvoir exorbitant, et en favorisant une agriculture toujours plus productiviste, elles détruisent la paysannerie, la biodiversité cultivée et mettent en danger la souveraineté alimentaire des peuples.

[1] Source : ibid 1 + Via Campesina, "Nos semences, notre futur", juin 2013
[2] A savoir : Bayer-Monsanto, Corteva et Syngenta.

6) LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE FAVORISENT L'INNOVATION

Les promoteur.trice.s des droits de propriété industrielle qui cherchent à s'approprier le vivant au moyen de brevets ou de Certificats d'Obtention Végétale (COV) mettent en avant que les royalties qu'ils récupèrent sont destinés à financer la recherche et donc l'innovation. Cependant, leurs pratiques mêmes représentent des freins à l'innovation : accélération de la concentration du secteur semencier, secret industriel, pools de brevets sur des ensembles de gènes, légalisation du biopiratage, et surtout interdiction des semences fermières et paysannes. Par la diversité de leurs pratiques culturelles et sociales, de leurs terroirs, de leurs semences, les millions de paysan.ne.s dans le monde qui cultivent et échangent les semences paysannes créent chaque année plus de biodiversité cultivée et d'innovations que 50 ans de sélection industrielle !

7) LES BANQUES DE SEMENCES PUBLIQUES MOBILISENT DE GROS MOYENS POUR SAUVEGARDER LA BIODIVERSITÉ

Les banques de gènes réfrigérées existantes au sein d'instituts de recherche ne suffisent pas à sécuriser la conservation des semences. De plus, elles sont de moins en moins financées, tendent à se privatiser, et pourraient disparaître à terme : leur privatisation est une confiscation de la biodiversité au bénéfice de l'industrie. Par exemple, la grande banque de semences médiatisée de Svalbard n'est qu'un congélateur privé de gènes et non un conservatoire public : sans remise en culture, les graines perdent leur pouvoir germinatif et sont donc destinées à mourir.

La conservation vivante dans les champs et les jardins est un complément indispensable des banques réfrigérées, seule à même d'assurer le renouvellement et l'adaptation constante des semences aux évolutions climatiques, techniques, sociales... Pour cela, il est impératif de permettre aux paysan.ne.s, jardinier.ère.s et artisan.ne.s semencier.ère.s de s'organiser collectivement pour assurer le maintien et le renouvellement de la biodiversité cultivée en faisant reconnaître leurs droits par la loi.

8) LA RÉDACTION DES LOIS SUR LES SEMENCES EST ISSUE D'UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

La collusion entre pouvoirs publics et lobbys agro-industriel atteint aujourd'hui un niveau inégalé. Dans un contexte de réforme du droit européen sur les semences et sur les OGM, les grands groupes agrochimiques et semenciers et les États européens manœuvrent pour imposer de nouveaux OGM dans nos champs et nos assiettes. Leur stratégie : faire croire que ces OGM « nouvelle génération » n'en sont pas pour éviter la réglementation minimale en vigueur (évaluation des risques, traçabilité, étiquetage). Les peuples européens, en majorité hostiles aux OGM, ne seront pas consultés. Il en va de même pour la réforme de la réglementation sur la commercialisation des semences : les institutions européennes se bornent à mener des interviews fléchées auprès d'acteur.trice.s pré-sélectionné.e.s ou à ouvrir périodiquement des questionnaires en ligne. Les enjeux sont pourtant de taille : circulation des différentes catégories de semences sur le territoire européen, possibilité d'aménagements pour les échanges entre agriculteur.trice.s, enrichissement de la biodiversité cultivée, adaptation au changement climatique... Alors que la Commission européenne envisage d'y répondre par un déploiement massif des technologies numériques et des biotechnologies dans le secteur agricole, les citoyen.ne.s devraient plus que jamais pouvoir exprimer leur vision d'un modèle agricole et alimentaire durable et démocratique. Quant aux paysan.ne.s, la Déclaration de l'ONU de 2018 sur les droits de paysan.ne.s leur reconnaît expressément le droit de participer à la prise de décisions sur les questions touchant la préservation et l'utilisation durable des semences et de la biodiversité agricole.



9) LA COEXISTENCE ENTRE SEMENCES PAYSANNES ET SEMENCES BREVETÉES EST POSSIBLE

Vrai, dans un monde sans insectes pollinisateurs, sans oiseaux, sans animaux, sans vent, sans machines, sans humains... susceptibles de transporter des pollens ou des graines brevetés... et sans brevets sur les gènes ou caractères « natifs » qui existent déjà dans les plantes issues de semences paysannes...

Mais **malheureusement faux** dans notre monde ! Aucune mesure de coexistence ne peut empêcher la prolifération des gènes brevetés. Il faut empêcher au maximum la possibilité de breveter le vivant et a minima limiter la portée des brevets existants afin qu'ils n'aient pas d'impact sur les pratiques des acteur.trice.s de la biodiversité cultivée. La loi Biodiversité de 2016 a permis en France des avancées sur ce point, de même que la décision « Pepper » de l'Office européen des brevets en 2020 : les végétaux issus de méthodes « classiques » de sélection et de croisement ne peuvent plus faire l'objet de brevets. Mais dans la pratique, ces avancées ne garantissent pas complètement que les plantes issues de semences paysannes soient protégées de tous types de brevets sur le territoire européen, car des lacunes juridiques subsistent, bien connues des firmes de l'agro-chimie. Il nous faut rester mobilisé.e.s !

10) ON NE PEUT RIEN FAIRE À SON ECHELLE POUR FAIRE ÉVOLUER LE SYSTÈME ALIMENTAIRE INDUSTRIEL

Faux ! Il existe de multiples façons d'agir à l'échelle individuelle et collective !

En tant que consommateur.trice vous pouvez choisir de vous alimenter autrement (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique, agriculture de proximité, circuits courts...) et participer aux initiatives collectives des AMAP, Terre de lien, etc.[1] ; en tant que citoyen.ne vous pouvez interpellier vos élu.e.s pour qu'ils s'engagent en faveur des semences paysannes et rejoindre les associations qui organisent ce plaidoyer (voir doc sur les 10 mesures à prendre pour que vivent les semences paysannes) ; en tant que paysan.ne.s, jardinier.ère.s ou citoyen.ne.s rejoignez les associations qui participent à la conservation, au renouvellement et à la diffusion de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés (voir www.semencespaysannes.org).

Vous pouvez également soutenir le Réseau Semences Paysannes qui depuis près de 20 ans, œuvre à la coordination et la consolidation des initiatives locales de promotion et de défense de la biodiversité cultivée et des savoir-faire associés. Ce réseau travaille également à la promotion de modes de gestion collective et de protection des semences paysannes (Maisons des Semences Paysannes) ainsi qu'à la reconnaissance des pratiques paysannes de production et d'échange de semences et de plants.

[1] Voir les sites miramap.org et terredeliens.org

Parce qu'elles sont actrices du maintien et du renouvellement de la biodiversité cultivées.

Parce qu'elles permettent de retrouver des goûts oubliés et de lutter contre l'uniformisation de la nourriture.

Parce qu'elles sont seules à produire une alimentation suffisante, de haute qualité nutritionnelle et respectueuse de l'environnement pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui et les générations futures.

Parce qu'elles sont diverses, évolutives et donc adaptables sans engrais et pesticides chimiques à la diversité des terroirs, aux pratiques paysannes et aux changements climatiques.

Parce qu'elles redonnent de l'autonomie au métier de paysan.ne.

Parce qu'elles sont librement reproductibles et qu'elles offrent une alternative aux hybrides FI, clones et autres OGM.

Parce qu'elles sont aujourd'hui menacées par un cadre réglementaire contraignant et par les contaminations OGM...

... JE SOUTIENS LES SEMENCES PAYSANNES !

Possibilité de dons en ligne sur www.semencespaysannes.org

